



CIVIL AVIATION SAFETY ALERT

ALERTE À LA SÉCURITÉ DE L'AVIATION CIVILE

ATTENTION:

ALL RPAS (DRONE) PILOTS

À L'ATTENTION DE :

TOUS LES PILOTES DE SATP (DRONES)

OPERATION OF REMOTELY PILOTED AIRCRAFT SYSTEMS (RPAS) NEAR WILDFIRES

UTILISATION DES SYSTÈMES D'AÉRONEFS TÉLÉPILOTÉS (SATP) À PROXIMITÉ DE FEUX DE FORÊT

PURPOSE:

This Civil Aviation Safety Alert (CASA) is a reminder to Remotely Piloted Aircraft Systems (RPAS) pilots that airspace around and over a forest fire is closed to all aircraft not directly involved in firefighting operations.

OBJET :

Cette alerte à la sécurité de l'Aviation civile (ASAC) rappelle aux pilotes de systèmes d'aéronefs télépilotes (SATP) que l'espace aérien autour et au-dessus d'un feu de forêt est fermé à tout aéronef qui n'est pas directement engagé dans des opérations de lutte contre les incendies.

BACKGROUND:

Disrupting air traffic around wildfires interferes with the safe and effective suppression of wildfires and presents a significant safety risk to firefighters, emergency personnel, and the general public. While drones can be used by emergency response teams for fire suppression, unauthorized drone use near wildfires increases the likelihood of a midair collision with firefighting aircraft, forcing response teams to ground their operations and putting lives at risk.

CONTEXTE :

Perturber le trafic aérien à proximité des feux de forêt interfère avec l'extinction sécuritaire et efficace des feux de forêt et présente un risque pour la sécurité des pompiers, du personnel des urgences et du grand public. Même si les drones sont utilisés par les équipes anti-incendie, l'utilisation non autorisée de drones près des feux de forêt accroît le risque d'une collision en vol avec des avions anti-incendie en contraignant ainsi les équipes d'intervention à clouer au sol leurs opérations et en mettant des vies en danger.

According to Section 601.15 of the *Canadian Aviation Regulations*, the airspace surrounding wildfires is restricted to specialty air services involved in wildfire response. No person shall operate an aircraft, including drones, over a wildfire or any area located within 5 nautical miles (9.3 kilometers) of a

En vertu de l'article 601.15 du *Règlement de l'aviation canadien*, l'espace aérien entourant les feux de forêt est restreint aux services aériens spécialisés qui interviennent lors de feux de forêt. Il est interdit à quiconque d'utiliser un aéronef en vol, y compris les drones, à une altitude inférieure à 3 000 pieds AGL au-dessus d'une zone d'incendie de forêt ou de la région située à

wildfire at an altitude of less than 3,000 feet above ground level.

cinq milles marins ou moins de la zone d'incendie de forêt.

Anyone who violates controlled or restricted airspace and endangers the safety of piloted aircraft could be subject to fines and/or imprisonment.

Toute personne qui viole un espace aérien contrôlé ou réglementé et qui met en danger la sécurité des aéronefs habités peut être passible d'amendes et/ou d'une peine de prison.

RECOMMENDED ACTION

MESURE RECOMMANDÉE

Drone pilots must be aware of the location of controlled and restricted airspace. Prior to flying a drone in the summer months, ensure that there are no smoke plumes or active forest fires within five nautical miles.

Toutes pilotes de SATP doivent connaître l'emplacement des espaces aériens contrôlés et réglementés. Avant d'utiliser un drone pendant les mois d'été, vérifiez qu'il n'y a aucun panache de fumée ou feu de forêt actif dans un rayon de cinq milles nautiques.

Consult local sources of information, such as the fire management agency website for your region of interest (province, territory or park): https://www.ciffc.ca/index.php?option=com_content&task=view&id=59&Itemid=129 (English only).

Consultez des sources locales d'information telles que le site Web de l'agence de gestion des feux de la région qui vous intéresse (province, territoire ou parc) : https://www.ciffc.ca/index.php?option=com_content&task=view&id=59&Itemid=129 (en anglais seulement).

Learn more about how to fly your drone safely and legally: <https://tc.canada.ca/en/aviation/drone-safety/learn-rules-you-fly-your-drone/flying-your-drone-safely-legally>.

Apprenez-en plus sur comment utiliser votre drone de façon sécuritaire et légale : <https://tc.canada.ca/fr/aviation/securite-drones/apprenez-regles-avant-piloter-votre-drone/utiliser-votre-drone-facon-securitaire-legale>.

CONTACT OFFICE:

BUREAU RESPONSABLE :

For more information concerning this issue, contact the RPAS Centre of Expertise at 1-800-305-2059 or TC.RPASCentre-CentreSATP.TC@tc.gc.ca.

Pour obtenir plus de renseignements à ce sujet, veuillez communiquer avec le centre d'expertise des SATP au 1-800-305-2059 ou à TC.RPASCentre-CentreSATP.TC@tc.gc.ca.

**Original signed by / Document original signé par
Jeremy Fountain
For / Pour**

RYAN COATES

Director | Directeur
RPAS Task Force | Groupe de travail des SATP

THE TRANSPORT CANADA CIVIL AVIATION SAFETY ALERT (CASA) IS USED TO CONVEY IMPORTANT SAFETY INFORMATION AND CONTAINS RECOMMENDED ACTION ITEMS. THE CASA STRIVES TO ASSIST THE AVIATION INDUSTRY'S EFFORTS TO PROVIDE A SERVICE WITH THE HIGHEST POSSIBLE DEGREE OF SAFETY. THE INFORMATION CONTAINED HEREIN IS OFTEN CRITICAL AND MUST BE CONVEYED TO THE APPROPRIATE OFFICE IN A TIMELY MANNER. THE CASA MAY BE CHANGED OR AMENDED SHOULD NEW INFORMATION BECOME AVAILABLE.

L'ALERTE À LA SÉCURITÉ DE L'AVIATION CIVILE (ASAC) DE TRANSPORTS CANADA SERT À COMMUNIQUER DES RENSEIGNEMENTS DE SÉCURITÉ IMPORTANTS ET CONTIENT DES MESURES DE SUIVI RECOMMANDÉES. UNE ASAC VISE À AIDER LE MILIEU AERONAUTIQUE DANS SES EFFORTS VISANT À OFFRIR UN SERVICE AYANT UN NIVEAU DE SECURITE AUSSI ELEVE QUE POSSIBLE. LES RENSEIGNEMENTS QU'ELLE CONTIENT SONT SOUVENT CRITIQUES ET DOIVENT ETRE TRANSMIS RAPIDEMENT PAR LE BUREAU APPROPRIE. L'ASAC POURRA ETRE MODIFIEE OU MISE A JOUR SI DE NOUVEAUX RENSEIGNEMENTS DEVIENNENT DISPONIBLES.